

**2015**

# **Rapport sur la gestion financière et budgétaire**

**Agence  
Exécutive  
Education,  
Audiovisuel  
et Culture -  
EACEA**

## ***I. Introduction***

Le rôle de l'Agence est de gérer les possibilités de financement et les réseaux européens dans le cadre des programmes de l'UE Erasmus +, Europe créative, Europe pour les Citoyens et Volontaires de l'Aide de l'UE.

L'Agence a également le devoir d'assurer, en coopération et de manière transparente avec les DG concernées, l'efficacité, la transparence financière, ainsi qu'un service de haute qualité aux bénéficiaires. Les principales tâches de l'Agence sont de mettre en œuvre les politiques, de les transformer en action et en résultats ainsi que de contribuer à la connaissance et à l'expertise européenne.

Alors que la Commission Européenne est responsable de la définition des politiques et la gestion globale du programme, la mise en œuvre de nombreux volets des programmes a été partiellement ou totalement déléguée à l'Agence. Ce mandat couvre un éventail de possibilités en Europe et à travers le monde pour des organisations, des professionnels et des particuliers, à tous les stades de la vie.

L'Agence est responsable de la plupart des aspects de la gestion des programmes, y compris :

- la rédaction des conditions et des lignes directrices relatives aux opportunités de financement ;
- l'évaluation des propositions, la sélection des projets et la signature des conventions de projet ;
- la gestion financière;
- les contacts avec les bénéficiaires ;
- le suivi des projets (rapports intermédiaires et finaux, contrôles) ;
- les visites des projets in-situ.

Afin d'informer et de soutenir les demandeurs et les bénéficiaires, l'Agence fournit des outils et des services de support tels que:

- des pages web dédiées, des outils en ligne ayant trait aux opportunités de financement;
- des événements spécifiques comme des journées d'information, des réunions de projets et des visites d'information ;
- des kits d'informations et des brochures sur la façon d'accéder et de bénéficier des opportunités de financement ;
- des boîtes fonctionnelles pour répondre aux demandes de renseignements.

Bien que 2015 soit la seconde année d'implémentation des nouveaux programmes, il s'agit de la première année pour l'Agence à un rythme de croisière. Les appels à proposition ont été publiés dans les temps et ils ont rencontrés un large succès pour la plupart des actions gérées. Bien que le nombre de propositions reçues ait augmenté, les évaluations ont eu lieu conformément au calendrier et les sélections ont été clôturées dans les délais prévus. L'Agence a par ailleurs continué à travailler sur la clôture des projets relevant des anciens programmes et à soutenir la politique européenne de l'éducation, de la formation et de la jeunesse avec la publication de plusieurs rapports donnant une analyse comparative des progrès réalisés dans les États membres.

Des efforts additionnels ont été réalisés pour que les bénéficiaires potentiels soient informés au mieux des possibilités de financement notamment grâce à l'organisation d'événements. Le feedback fournis aux soumissionnaires à l'issue des procédures de sélection a également amélioré afin de clarifier les possibles mécanismes de recours.

Le déménagement de l'Agence vers de nouveaux bâtiments mis à disposition par la Commission initialement prévu en 2015 a été postposé.

Dans l'ensemble, l'Agence a atteint les objectifs fixés dans son plan de gestion 2015. Les systèmes de contrôle interne et de gestion ont été mis en œuvre de manière adéquate et la performance des systèmes de contrôle interne a été évaluée positivement.

## ***II. Cadre législatif***

L'Agence exécute le budget opérationnel relatif aux programmes communautaires qui lui ont été délégués par la Commission. Le directeur agit comme ordonnateur délégué en ce qui concerne la mise en œuvre de ces crédits opérationnels conformément aux obligations prévues par le règlement financier applicable au budget général de l'Union.

L'Agence exécute le budget administratif couvrant les frais de fonctionnement de l'Agence. Le Directeur agit comme ordonnateur en ce qui concerne la mise en œuvre de ces crédits administratifs et doit se conformer à cette fin aux obligations prévues par le règlement financier spécifique applicable aux agences exécutives.

Les états financiers et les rapports sur l'exécution budgétaire sont préparés en conformité avec :

- Le règlement (CE) N°58/2003 du 19 Décembre 2002 fixant le statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires.
- La décision d'exécution de la Commission 2013/776/UE du 18 Décembre 2013 instituant l'Agence Éducation, audiovisuel et culture pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture et abrogeant la décision 2009/336.
- La décision de la Commission C (2013) 9189, du 18 décembre 2013 portant délégation à l'Agence Exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» en vue de l'exécution de tâches liées à la mise en œuvre de programmes de l'Union dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture et comprenant notamment l'exécution de crédits inscrits au budget général de l'Union et des dotations du FED<sup>1</sup>,
- Le règlement (CE) 651/2008 de 9 Juillet 2008 modifiant le règlement (CE) 1653/2004 portant règlement financier type des agences exécutives en application du règlement (CE) 58/2003 portant statut des agences exécutives agences chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires.

Par ailleurs, pour tout aspect relatif au fonctionnement des agences exécutives qui n'est pas expressément défini par ce règlement, s'appliquent *mutatis mutandis* les dispositions du règlement financier général (UE, Euratom) 966/2012 du 25 octobre 2012 et du règlement (UE, Euratom) 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 établissant les règles d'application du règlement (CE, Euratom) 966/2012 du Parlement et du Conseil portant règlement financier applicable au budget général de l'Union

- Les règles comptables de la Commission (basées sur les normes IPSAS) adoptées par le comptable de la Commission le 28 décembre 2004.

---

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la décision d'exécution de la Commission du 01.02.2016 C(2016)401.

### III. Budget et transferts

L'Agence a démarré l'année 2015 avec un budget de 49,790 M€. Elle a procédé en octobre à une actualisation de ses besoins qui l'a amenée à réduire son budget de 2,930 M€. Elle a, par ailleurs, en cours d'année procédé à divers transferts à l'intérieur d'un même chapitre sur autorisation du Directeur d'Agence. D'autres transferts entre titres accompagnés d'aménagements entre lignes budgétaires ont également été introduits après autorisation du Comité de Direction.

RECETTES												
Lignes	Intitulé	Budget initial 2015	transfert 1	Budget après transfert	Révision 10/2015	Budget révisé octobre	transfert 2	Budget après transfert	transfert procédure écrite	Budget après transfert	Révision 12/2015	Budget révisé décembre
<b>1</b>	<b>SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE</b>											
<b>11</b>	<b>SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE</b>											
<b>111</b>	<b>Contribution des programmes</b>											
1111	Contribution d' "Erasmus +", programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG EAC)	27.499.080	0	27.499.080	-1.731.780	25.767.300	0	25.767.300	0	25.767.300	0	25.767.300
1112	Contribution d' "Europe Creative", programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'audiovisuel et la culture, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG EAC + DG CNECT)	12.740.920	0	12.740.920	-496.920	12.244.000	0	12.244.000	0	12.244.000	0	12.244.000
1113	Contribution d' "Europe pour les Citoyens ", programme de l'Union Européenne visant à promouvoir la citoyenneté européenne, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG HOME)	2.351.000	0	2.351.000	-284.000	2.067.000	0	2.067.000	0	2.067.000	0	2.067.000
1114	Contribution des "instruments de coopération au développement" (DCI) et "instrument européen de voisinage" (ENI) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (DG DEVCO + DG EAC + DG NEAR)	4.991.000	0	4.991.000	-314.300	4.676.700	0	4.676.700	0	4.676.700	0	4.676.700
1115	Contribution de l'Instrument de Partenariat (PI) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (FPI)	163.000	0	163.000	-10.300	152.700	0	152.700	0	152.700	0	152.700
1116	Contribution du programme d' "aide de préadhésion" (IPA) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (DG NEAR + DG EAC)	885.000	0	885.000	-55.700	829.300	0	829.300	0	829.300	0	829.300
1117	Contribution du programme d' "aide humanitaire" au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires (DG ECHO)	897.000	0	897.000	-19.000	878.000	0	878.000	0	878.000	0	878.000
	Total de l'article 111	49.527.000	0	49.527.000	-2.912.000	46.615.000	0	46.615.000		46.615.000	0	46.615.000
<b>112</b>	<b>Contribution du FED</b>											
1121	Contribution du Fonds européen de développement (FED)	263.000	0	263.000	-18.000	245.000	0	245.000		245.000	0	245.000
	Total article 112	263.000	0	263.000	-18.000	245.000	0	245.000	0	245.000	0	245.000
	TOTAL CHAPITRE 1 1	49.790.000	0	49.790.000	-2.930.000	46.860.000	0	46.860.000	0	46.860.000	0	46.860.000
	TOTAL TITRE I	49.790.000	0	49.790.000	-2.930.000	46.860.000	0	46.860.000	0	46.860.000	0	46.860.000
	TOTAL GÉNÉRAL	49.790.000	0	49.790.000	-2.930.000	46.860.000	0	46.860.000	0	46.860.000	0	46.860.000

DEPENSES												
Lignes	Intitulé	Budget initial 2015	transfert	Budget après transfert	Révision 10/2015	Budget révisé octobre	transfert 2	Budget après transfert	transfert procédure écrite	Budget après transfert	Révision 12/2015	Budget révisé décembre
<b>1</b>	<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>											
<b>1 1</b>	<b>REMUNERATIONS, INDEMNITES ET CHARGES</b>											
<b>111</b>	<b>Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</b>											
1111	Agents temporaires - salaires, indemnités, allocations et charges	11.400.000	0	11.400.000	-350.000	11.050.000	40.000	11.090.000	120.000	11.210.000	0	11.210.000
1112	Fonctionnaires mis à disposition	p.m.		p.m.		p.m.		p.m.		p.m.	0	p.m.
	Total article 111	11.400.000	0	11.400.000	-350.000	11.050.000	40.000	11.090.000	120.000	11.210.000	0	11.210.000
<b>112</b>	<b>Agents contractuels</b>											
1121	Agents contractuels - salaires, indemnités, allocations et charges	16.480.000	-500.000	15.980.000	-300.000	15.680.000	-40.000	15.640.000	0	15.640.000	0	15.640.000
	Total article 112	16.480.000	-500.000	15.980.000	-300.000	15.680.000	-40.000	15.640.000	0	15.640.000	0	15.640.000
<b>113</b>	<b>Autre personnel externe</b>											
1131	Intérimaires	2.500.000	500.000	3.000.000	150.000	3.150.000	0	3.150.000	0	3.150.000	0	3.150.000
1132	Stagiaires	282.000	0	282.000	-5.000	277.000	0	277.000	0	277.000	0	277.000
1133	Fonctionnaires et experts nationaux ou internationaux de même qu'agents du secteur privé détachés temporairement à l'Agence	p.m.		p.m.		p.m.		p.m.		p.m.	0	p.m.
	Total article 113	2.782.000	500.000	3.282.000	145.000	3.427.000	0	3.427.000	0	3.427.000	0	3.427.000
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	30.662.000	0	30.662.000	-505.000	30.157.000	0	30.157.000	120.000	30.277.000	0	30.277.000
<b>12</b>	<b>DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DEPENSES SOCIALES</b>											
<b>121</b>	<b>Gestion du personnel</b>											
1211	Gestion administrative du personnel	450.000	-60.000	390.000	0	390.000	0	390.000	0	390.000	0	390.000
	Total article 121	450.000	-60.000	390.000	0	390.000	0	390.000	0	390.000	0	390.000
<b>122</b>	<b>Développement professionnel et missions</b>											
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	380.000	-86.000	294.000	51.000	345.000	0	345.000	0	345.000	0	345.000
1222	Missions administratives	p.m.		p.m.		p.m.	0	p.m.	0	p.m.	0	p.m.
	Total article 122	380.000	-86.000	294.000	51.000	345.000	0	345.000	0	345.000	0	345.000
<b>123</b>	<b>Dépenses sociales</b>											
1231	Service médical	70.000	-20.000	50.000	22.000	72.000	-22.000	50.000	0	50.000	25.000	75.000
1232	Mobilité	45.000	0	45.000	0	45.000	0	45.000	0	45.000	0	45.000
1233	Services sociaux et autres interventions	560.000	166.000	726.000	0	726.000	22.000	748.000	40.000	788.000	0	788.000
	Total article 123	675.000	146.000	821.000	22.000	843.000	0	843.000	40.000	883.000	25.000	908.000
<b>124</b>	<b>Représentation et réunions internes</b>											
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	50.000	0	50.000	-10.000	40.000	0	40.000	0	40.000	0	40.000
	Total article 124	50.000	0	50.000	-10.000	40.000	0	40.000	0	40.000	0	40.000
	TOTAL CHAPITRE 1 2	1.555.000	0	1.555.000	63.000	1.618.000	0	1.618.000	40.000	1.658.000	25.000	1.683.000
	TOTAL TITRE I	32.217.000	0	32.217.000	-442.000	31.775.000	0	31.775.000	160.000	31.935.000	25.000	31.960.000
<b>2</b>	<b>INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>											
<b>21</b>	<b>DEPENSES D'IMMEUBLES</b>											
<b>211</b>	<b>Loyers et charges</b>											
2111	Loyers/usufruits et frais accessoires	3.620.000	0	3.620.000	-1.464.000	2.156.000	0	2.156.000	0	2.156.000	0	2.156.000
2112	Charges relatives aux immeubles	3.690.000	0	3.690.000	-690.000	3.000.000	0	3.000.000	0	3.000.000	0	3.000.000
	Total article 211	7.310.000	0	7.310.000	-2.154.000	5.156.000	0	5.156.000	0	5.156.000	0	5.156.000
<b>212</b>	<b>Aménagement des locaux</b>											
2121	Aménagement des locaux et autres dépenses	12.000	0	12.000	-12.000	0	0	0	0	0	0	0
	Total article 212	12.000	0	12.000	-12.000	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL CHAPITRE 2 1	7.322.000	0	7.322.000	-2.166.000	5.156.000	0	5.156.000	0	5.156.000	0	5.156.000
<b>22</b>	<b>DEPENSES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)</b>											
<b>221</b>	<b>Environnement TIC</b>											
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	270.000	0	270.000	100.000	370.000	0	370.000	0	370.000	0	370.000
2212	Applications informatiques	590.000	0	590.000	0	590.000	0	590.000	0	590.000	5.000	595.000
	Total article 221	860.000	0	860.000	100.000	960.000	0	960.000	0	960.000	5.000	965.000
<b>222</b>	<b>Autres services IT et Telecom</b>											
2221	Autres services externes pour le traitement des données	2.520.000	0	2.520.000	0	2.520.000	0	2.520.000	-160.000	2.360.000	-90.000	2.270.000
	Total article 222	2.520.000	0	2.520.000	0	2.520.000	0	2.520.000	-160.000	2.360.000	-90.000	2.270.000
	TOTAL CHAPITRE 2 2	3.380.000	0	3.380.000	100.000	3.480.000	0	3.480.000	-160.000	3.320.000	-85.000	3.235.000
<b>23</b>	<b>BIENS MEUBLES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>											
<b>231</b>	<b>Mobilier, Matériel et installations techniques</b>											
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations techniques	13.000	0	13.000	0	13.000	0	13.000	0	13.000	0	13.000
2312	Frais de manutention et déménagements	300.000	0	300.000	-275.000	25.000	0	25.000	0	25.000	10.000	35.000
	Total article 231	313.000	0	313.000	-275.000	38.000	0	38.000	0	38.000	10.000	48.000
<b>2 3 2</b>	<b>Fouritures de bureau et frais de correspondance</b>											
2321	Papeterie et fournitures de bureau	85.000	0	85.000	-10.000	75.000	0	75.000	0	75.000	0	75.000
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	50.000	0	50.000	0	50.000	0	50.000	0	50.000	0	50.000
	Total article 232	135.000	0	135.000	-10.000	125.000	0	125.000	0	125.000	0	125.000
<b>233</b>	<b>Acquisition et conservations d'informations</b>											
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et archivage de documents	45.000	0	45.000	0	45.000	0	45.000	0	45.000	0	45.000
	Total article 233	45.000	0	45.000	0	45.000	0	45.000	0	45.000	0	45.000
<b>234</b>	<b>Charges financières, juridiques et légales</b>											
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	1.000	0	1.000	0	1.000	0	1.000	0	1.000	0	1.000
2342	Frais de contentieux, dommage et intérêts	90.000	0	90.000	0	90.000	0	90.000	0	90.000	0	90.000
	Total article 234	91.000	0	91.000	0	91.000	0	91.000	0	91.000	0	91.000
<b>235</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>											
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	8.000	0	8.000	0	8.000	0	8.000	0	8.000	0	8.000
	Total article 235	8.000	0	8.000	0	8.000	0	8.000	0	8.000	0	8.000
	TOTAL CHAPITRE 23	592.000	0	592.000	-285.000	307.000	0	307.000	0	307.000	10.000	317.000
	TOTAL TITRE II	11.294.000	0	11.294.000	-2.351.000	8.943.000	0	8.943.000	-160.000	8.783.000	-75.000	8.708.000

DEPENSES												
Lignes	Intitulé	Budget initial 2015	transfert	Budget après transfert	Révision 10/2015	Budget révisé octobre	transfert 2	Budget après transfert	transfert procédure écrite	Budget après transfert	Révision 12/2015	Budget révisé décembre
3	<b>DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES</b>											
31	<b>DEPENSES LIEES A LA GESTION DES PROGRAMMES</b>											
311	<b>Réunions</b>											
3111	Réunions	466.000	0	466.000	9.000	475.000	0	475.000	0	475.000	0	475.000
	Total article 311	466.000	0	466.000	9.000	475.000	0	475.000	0	475.000	0	475.000
312	<b>Information, communication et publication</b>											
3121	Information, communication et publication	850.000	0	850.000	-60.000	790.000	0	790.000	0	790.000	0	790.000
	Total article 312	850.000	0	850.000	-60.000	790.000	0	790.000	0	790.000	0	790.000
313	<b>Traduction et interprétation</b>											
3131	Traduction et interprétation	680.000	0	680.000	37.000	717.000	0	717.000	0	717.000	0	717.000
	Total article 313	680.000	0	680.000	37.000	717.000	0	717.000	0	717.000	0	717.000
314	<b>Audits</b>											
3141	Audits	1.300.000	0	1.300.000	0	1.300.000	0	1.300.000	0	1.300.000	0	1.300.000
	Total article 314	1.300.000	0	1.300.000	0	1.300.000	0	1.300.000	0	1.300.000	0	1.300.000
315	<b>Missions</b>											
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	700.000	0	700.000	-100.000	600.000	0	600.000	0	600.000	0	600.000
	Total article 315	700.000	0	700.000	-100.000	600.000	0	600.000	0	600.000	0	600.000
316	<b>Informatique spécifique</b>											
3161	Informatique spécifique	2.260.000	0	2.260.000	0	2.260.000	0	2.260.000	0	2.260.000	50.000	2.310.000
	Total article 316	2.260.000	0	2.260.000	0	2.260.000	0	2.260.000	0	2.260.000	50.000	2.310.000
317	<b>Autres dépenses liées à la gestion des programmes</b>											
3171	Autres dépenses liées à la gestion des programmes *	23.000	0	23.000	-23.000	0	0	0	0	0	0	0
	Total article 317	23.000	0	23.000	-23.000	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE 31	6.279.000	0	6.279.000	-137.000	6.142.000	0	6.142.000	0	6.142.000	50.000	6.192.000
	TOTAL DU TITRE III	6.279.000	0	6.279.000	-137.000	6.142.000	0	6.142.000	0	6.142.000	50.000	6.192.000
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>49.790.000</b>	<b>0</b>	<b>49.790.000</b>	<b>-2.930.000</b>	<b>46.860.000</b>	<b>0</b>	<b>46.860.000</b>	<b>0</b>	<b>46.860.000</b>	<b>0</b>	<b>46.860.000</b>

Le budget de fonctionnement initial de l'Agence adopté par le Comité de Direction le 11 février 2015, par voie de procédure écrite, s'élevait à 49,790 M€ réparti de la manière suivante:

- 32,217 M€ (65%) sur le titre I "dépenses de personnel"
- 11,294 M€ (23%) sur le titre II "infrastructure et dépenses de fonctionnement"
- 6,279 M€ (12%) sur le titre III "dépenses de support aux programmes"

Le 12 octobre 2015, le Comité de Direction a adopté un budget révisé. Cette révision avait pour objet d'actualiser le volet dépenses à la lumière de l'exécution budgétaire et de la révision des besoins jusqu'à la fin de l'année ainsi que de réduire le volet recettes pour refléter la diminution des dépenses. Le budget de l'Agence a donc fait l'objet d'une réduction de 2,930 M€.

Au niveau du titre I, les crédits ont été diminués de 0,505 M€ provenant essentiellement de l'actualisation des dépenses de salaires (lignes budgétaires 1111 et 1121). Les crédits destinés à couvrir les rémunérations des agents temporaires et contractuels ont été réduits parce que l'Agence avait considéré un taux de vacance de 2% lors de l'établissement de son budget initial alors que le taux constaté est de l'ordre de 5%. Ce taux de vacance se justifie par une politique de mobilité interne très active couplée au turnover. De plus, des demandes de temps partiels, de crédits temps ou de congés de convenance personnelle ont également impacté les besoins à la baisse. Une partie du surplus a été utilisée pour financer des intérimaires additionnels sur certains postes en attente de recrutement. En ce qui concerne les crédits sur la ligne 1221 "Cours de langue et perfectionnement professionnel", ils ont été renforcés car ils avaient fait l'objet d'un prélèvement temporaire. Les autres postes ont été actualisés compte tenu de la consommation et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Etant donné que la 1<sup>ère</sup> révision budgétaire n'a eu lieu qu'en octobre, le Directeur a autorisé des aménagements à l'intérieur de certains chapitres pour faire face à des besoins urgents. En effet, la ligne 1131 "intérimaires" a été renforcée par prélèvement sur la ligne 1121 "agents contractuels" pour couvrir le recours à du personnel intérimaire sur des postes en attente de recrutement ou en remplacement d'absence de longue durée liées à des congés de convenance personnelle. La ligne 1233 "Services sociaux et autres interventions" a été renforcée par prélèvement sur d'autres lignes à l'intérieur du chapitre 12 l'OIB a annoncé à l'Agence une augmentation des coûts des services de "crèches et garderie".

Au niveau du titre II, les crédits ont diminué de 2,351 M€ provenant de essentiellement de l'actualisation des dépenses relatives aux immeubles. Le déménagement de l'Agence vers d'autres bâtiments mis à disposition par la Commission a dû être postposé à la demande de l'OIB vu l'indisponibilité des bâtiments destinés à l'Agence. Par conséquent, il a été décidé de restituer à la Commission les montants prévus pour couvrir un double loyer pendant une période transitoire, les charges locatives liées à l'occupation de plusieurs immeubles pendant une période transitoire et la remise en état des immeubles actuellement occupés.

Au niveau du titre III, les crédits ont diminués de 0,137 M€ étant donné que les besoins se sont précisés principalement sur les lignes 3111 "réunions" et 3121 "communication".

En date du 2 décembre, l'Agence a demandé au Comité de Direction d'autoriser un transfert urgent sur certaines lignes compte tenu d'éléments nouveaux portés à la connaissance de l'Agence. En effet, le PMO a informé l'Agence que l'indexation calculée sur les rémunérations serait payée en décembre et que le taux applicable serait de 2,4% plutôt que de 1,7% annoncé initialement. Par ailleurs, la liste définitive des promotions a été confirmée plus tard que les autres années et a donné lieu à un paiement supérieur aux prévisions initiales. Enfin, le PMO a finalisé en fin d'année son décompte de coûts réels relatif à la contribution de l'Agence aux frais de crèche et garderie et ce dernier a donné lieu au paiement d'un solde en faveur de la Commission, contrairement aux années antérieures. En conséquence, les deux aménagements, autorisés par le Directeur, à l'intérieur des chapitres 11 et 12 en vue de renforcer les lignes budgétaires 1111 "Agents temporaires" et 1233 "Services sociaux et autres interventions" par prélèvement des surplus sur d'autres lignes où des surplus avaient été mis en évidence n'étaient donc pas suffisants et un transfert à partir de la ligne 2221 "Autres services pour le traitement des données" s'est donc avéré indispensable.

Enfin, l'Agence a soumis, le 17 décembre, pour adoption par le Comité de Direction, un dernier budget révisé avec quelques transferts visant à optimiser son exécution budgétaire. Il s'agit principalement d'une réallocation partielle du surplus généré sur la ligne 2221 "autres services pour le traitement données" suite à une modification par la DG DIGIT de la méthodologie de calcul de la contribution de l'Agence pour la mise à disposition des outils informatiques. Les crédits libérés ont notamment servis à renforcer les équipes de "testing" des applications liées à la gestion des programmes délégués à l'Agence.

#### ***IV. Exécution budgétaire***

Le budget de fonctionnement final pour 2015 de l'Agence s'élevait à 46,86 M€, ce qui est comparable à 2014.

Les crédits engagés s'élèvent à 45,97 M€ représentant 98% des crédits alloués, ce qui est en ligne avec l'objectif de 97% fixé dans le plan de gestion. L'an dernier, le taux d'exécution était également de 98%.

Les paiements atteignent 41,31 M€ représentant un taux d'exécution de 88% des crédits disponibles, soit 2% de plus que l'an dernier. L'exécution est donc supérieure à l'objectif fixé dans le plan de gestion (80%).

Les reports de crédits s'élèvent à 4,66M€ équivalents à 10% des crédits engagés. Le taux de report est de 2% inférieur à l'an dernier.

Par ailleurs, les crédits reportés de 2014 n'ont pas été complètement utilisés en 2015. En effet, 0,41 M€ représentant 7,3% du report ont fait l'objet d'une annulation. Le taux d'annulation est de 1,6% inférieur à 2014.

## IV.1 Crédits de l'année 2015 (C1)

Ligne	Description	Crédits (1)	Engagements (2)	% Engagé (2)/(1)	Paiements (3)	% Payé (3)/(1)	Surplus budgétaire (1)-(2)	Crédits reportés (2)-(3)
1111	Agents temporaires	11.210.000	11.183.151	99,76 %	11.179.151	99,72 %	26.849	4.000
<b>art. 111</b>	<b>Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</b>	<b>11.210.000</b>	<b>11.183.151</b>	<b>99,76 %</b>	<b>11.179.151</b>	<b>99,72 %</b>	<b>26.849</b>	<b>4.000</b>
1121	Agents contractuels	15.640.000	15.610.721	99,81 %	15.610.721	99,81 %	29.279	0
<b>art. 112</b>	<b>Agents contractuels</b>	<b>15.640.000</b>	<b>15.610.721</b>	<b>99,81 %</b>	<b>15.610.721</b>	<b>99,81 %</b>	<b>29.279</b>	<b>0</b>
1131	Intérimaires	3.150.000	3.086.667	97,99 %	2.808.338	89,15 %	63.333	278.328
1132	Stagiaires	277.000	276.217	99,72 %	276.217	99,72 %	783	0
<b>art. 113</b>	<b>Autre personnel externe</b>	<b>3.427.000</b>	<b>3.362.884</b>	<b>98,13 %</b>	<b>3.084.556</b>	<b>90,01 %</b>	<b>64.116</b>	<b>278.328</b>
<b>Chap. 11</b>	<b>Rémunérations, indemnités et charges</b>	<b>30.277.000</b>	<b>30.156.756</b>	<b>99,60 %</b>	<b>29.874.428</b>	<b>98,67 %</b>	<b>120.244</b>	<b>282.328</b>
1211	Gestion administrative du personnel	390.000	387.012	99,23 %	337.842	86,63 %	2.988	49.170
<b>art. 121</b>	<b>Gestion du personnel</b>	<b>390.000</b>	<b>387.012</b>	<b>99,23 %</b>	<b>337.842</b>	<b>86,63 %</b>	<b>2.988</b>	<b>49.170</b>
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	345.000	318.126	92,21 %	151.281	43,85 %	26.874	166.845
<b>art. 122</b>	<b>Développement professionnel et missions</b>	<b>345.000</b>	<b>318.126</b>	<b>92,21 %</b>	<b>151.281</b>	<b>43,85 %</b>	<b>26.874</b>	<b>166.845</b>
1231	Service médical	75.000	75.000	100,00 %	42.931	57,24 %	0	32.069
1232	Mobilité	45.000	43.000	95,56 %	37.603	83,56 %	2.000	5.397
1233	Services sociaux et autres interventions	788.000	788.000	100,00 %	780.346	99,03 %	0	7.654
<b>art. 123</b>	<b>Dépenses sociales</b>	<b>908.000</b>	<b>906.000</b>	<b>99,78 %</b>	<b>860.880</b>	<b>94,81 %</b>	<b>2.000</b>	<b>45.120</b>
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	40.000	36.788	91,97 %	31.687	79,22 %	3.212	5.101
<b>art. 124</b>	<b>Représentation et réunions internes</b>	<b>40.000</b>	<b>36.788</b>	<b>91,97 %</b>	<b>31.687</b>	<b>79,22 %</b>	<b>3.212</b>	<b>5.101</b>
<b>Chap. 12</b>	<b>Développement professionnel et dépenses sociales</b>	<b>1.683.000</b>	<b>1.647.926</b>	<b>97,92 %</b>	<b>1.381.690</b>	<b>82,10 %</b>	<b>35.074</b>	<b>266.236</b>
<b>Titre I</b>	<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>31.960.000</b>	<b>31.804.682</b>	<b>99,51 %</b>	<b>31.256.118</b>	<b>97,80 %</b>	<b>155.318</b>	<b>548.564</b>
2111	Loyers, usufruits et frais accessoires	2.156.000	2.155.577	99,98 %	2.155.577	99,98 %	423	0
2112	Charges relatives aux immeubles	3.000.000	2.982.880	99,43 %	2.679.357	89,31 %	17.120	303.523
<b>art. 211</b>	<b>Loyers et charges</b>	<b>5.156.000</b>	<b>5.138.457</b>	<b>99,66 %</b>	<b>4.834.934</b>	<b>93,77 %</b>	<b>17.543</b>	<b>303.523</b>
<b>Chap. 21</b>	<b>Dépenses d'immeubles</b>	<b>5.156.000</b>	<b>5.138.457</b>	<b>99,66 %</b>	<b>4.834.934</b>	<b>93,77 %</b>	<b>17.543</b>	<b>303.523</b>
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	370.000	363.572	98,26 %	187.990	50,81 %	6.428	175.583
2212	Applications informatiques	595.000	584.243	98,19 %	450.366	75,69 %	10.757	133.878
<b>art. 221</b>	<b>Environnement TIC</b>	<b>965.000</b>	<b>947.815</b>	<b>98,22 %</b>	<b>638.355</b>	<b>66,15 %</b>	<b>17.185</b>	<b>309.460</b>
2221	Autres services externes pour le traitement des données	2.270.000	2.151.622	94,79 %	1.566.836	69,02 %	118.378	584.786
<b>art. 222</b>	<b>Autres services IT et Telecom</b>	<b>2.270.000</b>	<b>2.151.622</b>	<b>94,79 %</b>	<b>1.566.836</b>	<b>69,02 %</b>	<b>118.378</b>	<b>584.786</b>
<b>Chap. 22</b>	<b>Dépenses de technologie de l'information et de la communication</b>	<b>3.235.000</b>	<b>3.099.438</b>	<b>95,81 %</b>	<b>2.205.192</b>	<b>68,17 %</b>	<b>135.562</b>	<b>894.246</b>
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations techniques	13.000	7.830	60,23 %	3.702	28,48 %	5.170	4.128
2312	Frais de manutention et déménagements	35.000	27.572	78,78 %	7.926	22,64 %	7.428	19.647
<b>art. 231</b>	<b>Mobilier, Matériel et installations techniques</b>	<b>48.000</b>	<b>35.402</b>	<b>73,75 %</b>	<b>11.628</b>	<b>24,22 %</b>	<b>12.598</b>	<b>23.774</b>
2321	Papeterie et fournitures de bureau	75.000	75.000	100,00 %	60.947	81,26 %	0	14.053
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	50.000	50.000	100,00 %	40.713	81,43 %	0	9.288
<b>art. 232</b>	<b>Fournitures de bureau et frais de correspondance</b>	<b>125.000</b>	<b>125.000</b>	<b>100,00 %</b>	<b>101.659</b>	<b>81,33 %</b>	<b>0</b>	<b>23.341</b>
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et arch	45.000	44.922	99,83 %	39.776	88,39 %	78	5.146
<b>art. 233</b>	<b>Acquisition et conservations d'informations</b>	<b>45.000</b>	<b>44.922</b>	<b>99,83 %</b>	<b>39.776</b>	<b>88,39 %</b>	<b>78</b>	<b>5.146</b>
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	1.000	250	25,00 %	0	0,05 %	750	250
2342	Frais de contentieux, dommages et intérêts	90.000	51.500	57,22 %	10.431	11,59 %	38.500	41.069
<b>art. 234</b>	<b>Charges financières, juridiques et légales</b>	<b>91.000</b>	<b>51.750</b>	<b>56,87 %</b>	<b>10.431</b>	<b>11,46 %</b>	<b>39.250</b>	<b>41.319</b>
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	8.000	4.295	53,69 %	1.230	15,37 %	3.705	3.065
<b>art. 235</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>8.000</b>	<b>4.295</b>	<b>53,69 %</b>	<b>1.230</b>	<b>15,37 %</b>	<b>3.705</b>	<b>3.065</b>
<b>Chap. 23</b>	<b>Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>317.000</b>	<b>261.369</b>	<b>82,45 %</b>	<b>164.724</b>	<b>51,96 %</b>	<b>55.631</b>	<b>96.645</b>
<b>Titre II</b>	<b>INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8.708.000</b>	<b>8.499.264</b>	<b>97,60 %</b>	<b>7.204.850</b>	<b>82,74 %</b>	<b>208.736</b>	<b>1.294.414</b>
3111	Réunions	475.000	228.861	48,18 %	81.235	17,10 %	246.139	147.626
<b>art. 311</b>	<b>Réunions</b>	<b>475.000</b>	<b>228.861</b>	<b>48,18 %</b>	<b>81.235</b>	<b>17,10 %</b>	<b>246.139</b>	<b>147.626</b>
3121	Information, communication et publication	790.000	763.758	96,68 %	210.505	26,65 %	26.242	553.253
<b>art. 312</b>	<b>Information, communication et publication</b>	<b>790.000</b>	<b>763.758</b>	<b>96,68 %</b>	<b>210.505</b>	<b>26,65 %</b>	<b>26.242</b>	<b>553.253</b>
3131	Traduction et interprétation	717.000	640.000	89,26 %	447.999	62,48 %	77.000	192.001
<b>art. 313</b>	<b>Traduction et interprétation</b>	<b>717.000</b>	<b>640.000</b>	<b>89,26 %</b>	<b>447.999</b>	<b>62,48 %</b>	<b>77.000</b>	<b>192.001</b>
3141	Audits	1.300.000	1.253.901	96,45 %	247.198	19,02 %	46.099	1.006.703
<b>art. 314</b>	<b>Audits</b>	<b>1.300.000</b>	<b>1.253.901</b>	<b>96,45 %</b>	<b>247.198</b>	<b>19,02 %</b>	<b>46.099</b>	<b>1.006.703</b>
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	600.000	526.000	87,67 %	435.059	72,51 %	74.000	90.941
<b>art. 315</b>	<b>Missions</b>	<b>600.000</b>	<b>526.000</b>	<b>87,67 %</b>	<b>435.059</b>	<b>72,51 %</b>	<b>74.000</b>	<b>90.941</b>
3161	Informatique spécifique	2.310.000	2.258.217	97,76 %	1.429.098	61,87 %	51.783	829.119
<b>art. 316</b>	<b>Informatique spécifique</b>	<b>2.310.000</b>	<b>2.258.217</b>	<b>97,76 %</b>	<b>1.429.098</b>	<b>61,87 %</b>	<b>51.783</b>	<b>829.119</b>
<b>Chap. 31</b>	<b>Dépenses liées à la gestion des programmes</b>	<b>6.192.000</b>	<b>5.670.737</b>	<b>91,58 %</b>	<b>2.851.094</b>	<b>46,04 %</b>	<b>521.263</b>	<b>2.819.642</b>
<b>Titre III</b>	<b>DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES</b>	<b>6.192.000</b>	<b>5.670.737</b>	<b>91,58 %</b>	<b>2.851.094</b>	<b>46,04 %</b>	<b>521.263</b>	<b>2.819.642</b>
<b>TOTAL</b>		<b>46.860.000</b>	<b>45.974.683</b>	<b>98,11 %</b>	<b>41.312.062</b>	<b>88,16 %</b>	<b>885.317</b>	<b>4.662.621</b>



## ***Exécution des crédits d'engagements***

Sur les crédits alloués de 46,860 M€, 45,975 M€ ont été engagés, laissant un surplus de 0,885 M€. Les engagements se répartissent comme suit:

- 31,805M€ sur le titre I "Rémunérations, indemnités et charges" c'est-à-dire 99,5% du budget alloué à ce titre (31,960M€).
- 8,499 M€ sur le titre II "Immeubles, Matériel et Dépenses de fonctionnement" représentant 97,6 % du budget disponible sur ce titre (8,708 M€).
- 5,671 M€ sur le titre III "Dépenses de support aux programmes" équivalant à 91,6% des crédits alloués à ce titre (6,192 M€).

### **Titre I (Dépenses de personnel):**

La quasi-totalité des crédits disponibles sur ce titre a été engagée. Il n'appelle donc pas de commentaire particulier.

### **Titre II (Infrastructure et dépenses de fonctionnement):**

L'exécution budgétaire sur ce titre a atteint 97,6% affichant un surplus de 0,209 M€.

Elle est de quasiment 100% sur les chapitres 21 "Dépenses d'immeubles".

Sur le chapitre 22 "Dépenses de technologies de l'information et de la communication, le surplus concerne essentiellement la ligne 2221 "Autres services externes pour le traitement des données". La DG DIGIT a annoncé, en fin d'année, une réduction du coût de la contribution de l'Agence aux "outils corporate" suite à une révision de la méthodologie de calcul. Seule une partie de ce montant a pu être réaffectée.

Sur le chapitre 23 qui représente 3,6% du titre II, l'exécution n'est que de 82,5%. Le surplus concerne essentiellement la ligne 2342 "frais de contentieux" sur laquelle un montant de 0,039 M€ n'a finalement pas été contractualisé. L'Agence avait prévu des crédits pour recourir à de l'assistance juridique pour des recours en défense dans le cadre d'un dossier OLAF. La totalité des crédits prévus à cet effet n'a pas été utilisée étant donné qu'un seul recours a été introduit.

### **Titre III (Dépenses de support aux programmes):**

L'exécution sur ce titre est de 91,58% et les crédits non engagés s'élèvent à 0,521 M€.

Le surplus le plus important de 0,246 M€ concerne les frais de réunions étant donné qu'il a été décidé en fin d'année de ne pas organiser un kick off meeting initialement prévu au profit d'un événement conjoint avec la DG EAC en 2016. Par ailleurs deux autres réunions ont été contractualisées pour un montant inférieur aux prévisions.

Sur les traductions, l'Agence n'a finalement pas utilisé le montant réservé pour traduire des documents sur demande des bénéficiaires dans le cadre des appels à proposition et la traduction de certains documents est postposées à 2016.

En ce qui concerne les audits, l'Agence n'a pas utilisé la totalité des crédits disponibles étant donné qu'elle a été en mesure de réduire les réengagements pour couvrir les contrats des années antérieures.

L'Agence a postposé certaines missions prévues en 2015 sur 2016.

Au niveau des dépenses d'informatique spécifique, une partie des crédits n'a pas été utilisée suite à la démission d'un contractant.

### ***Exécution des crédits de paiements***

L'exécution des crédits de paiement s'élève à 41,312 M€ soit 88,2% des crédits disponibles. Un montant de 4,663 M€ a été reporté pour couvrir des prestations effectuées en 2015 et non facturées au 31/12/2015 ou des prestations qui seront rendues début 2016. Ce montant sera payé en 2016 après réception des factures. Les sommes non nécessaires au paiement de factures ont fait l'objet d'un dégageant avant le 31/12/15.

Les paiements se répartissent comme suit:

- 31,256 M€ sur le titre I "Dépenses de Personnel" c'est-à-dire 97,8% du budget alloué à ce titre. Le solde de 0,549 M€ (1,7% des crédits engagés) est reporté en 2016 et sera payé à la réception des factures concernées.
- 7,205 M€ sur le titre II " Infrastructure et Dépenses de fonctionnement" représentant 82,7% du budget disponible sur ce titre. Le solde de 1,294M€ (15,2% des crédits engagés) est reporté à 2016 et sera payé à la réception des factures.
- 2,851 M€ sur le titre III "Dépenses de support aux programmes" représentant 46% des crédits disponibles sur ce titre. Le solde de 2,820 M€ (49,7% des crédits engagés) est reporté à 2016 et sera payé à la réception des factures.

Les principaux paiements restant à réaliser sur les différents titres concernent essentiellement:

#### **Titre I (Dépenses de personnel):**

- Sur les rémunérations, indemnités et charges (chap. 11) qui représente 95% des crédits du titre I (dépenses de personnel), 99% des crédits engagés ont été payés. Des factures sont encore à recevoir pour les prestations intérimaires du mois de décembre.
- Sur le développement professionnel et les dépenses sociales (chap. 12), 82% des crédits engagés ont été payés. Comme l'an dernier des factures sont encore attendues essentiellement pour la formation, les prestations du PMO en matière de gestion administrative du personnel et le service médical.

#### **Titre II (Infrastructure et dépenses de fonctionnement):**

- Sur les dépenses d'immeubles (chap. 21), 94% des crédits engagés ont été liquidés. Des factures doivent encore être reçues pour les prestations de sécurité et de maintenance des immeubles couvertes par un "Service Level Agreement" ainsi que pour la consommation d'eau, gaz et électricité.
- Sur les dépenses de technologie de l'information et de la communication (chap. 22), 71% des crédits engagés ont été payés. Des factures sont encore à recevoir étant donné que certains engagements couvrent des prestations étalées sur 2015 et début 2016 et que des commandes et contrats ont été conclus vers la fin de l'année 2015.
- Sur les biens meubles et dépenses de fonctionnement courant (chap. 23), 63% des crédits engagés ont fait l'objet de paiement. Des factures sont attendues, essentiellement, pour les prestations d'assistance juridique et dans une moindre mesure pour des services de manutention et déménagement ainsi que pour les fournitures de bureau.

### **Titre III (Dépenses de support aux programmes):**

- Sur les dépenses liées à la gestion des programmes (chap 31), seuls 46% des crédits engagés ont été payés. Hormis sur les lignes 3151 "frais de missions", 3131 "frais de traductions et 3161 "informatique spécifique" pour lesquelles les taux de paiement sont respectivement de 73% et 62 % des crédits engagés, les autres lignes font l'objet de reports importants de crédits.
- En ce qui concerne les dépenses de réunions et de communication, des dépenses importantes ont été engagées fin 2015 et les paiements restant à réaliser seront pour la majorité effectués au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 à l'issue des prestations.
- Pour les audits (ligne 3141), compte tenu des délais de réalisation des audits, les paiements seront étalés sur l'année 2016 au fur et à mesure de la réception des rapports.

### ***IV.2 Crédits reportés de 2014 (C8)***

Les crédits reportés de 2014 s'élevaient à 5,534 M€. Ils ont été consommés à hauteur de 92,7% laissant un surplus budgétaire de 0,405 M€ dont:

- 0,114 M€ sur le titre I "dépenses de personnel",
- 0,075 M€ sur le titre II " Infrastructure et dépenses de fonctionnement",
- 0,215 M€ sur le titre III "dépenses de support aux programmes".

Les annulations de crédits les plus importantes sont expliquées ci-dessous.

Sur la ligne 1131 "intérimaires", les montants reportés correspondaient au maximum prévu pour les commandes des mois de novembre et décembre alors que le paiement a été effectué sur la base des prestations réelles (hors congé et maladie);

Sur la ligne 1211 "Gestion administrative du personnel", l'Agence a payé une provision sur les prestations du PMO en 2014 et le décompte des frais réels transmis par le PMO en 2015 était inférieur aux prévisions.

Sur la ligne 1221 "Cours de langues et perfectionnement professionnel", certaines inscriptions ont fait l'objet d'une annulation en 2015 ou d'une différence de facturation par rapport à l'estimation.

Sur la ligne 2112 "Charges relatives aux immeubles", l'Agence a payé une provision sur les prestations de l'OIB en 2014 et le décompte des frais réels transmis en 2015 s'est avéré inférieur aux estimations.

Sur la ligne 2211 "Equipement de traitement de données et de télécommunication", le décompte relatif à l'utilisation des copieurs était inférieur aux montants estimés.

Sur la ligne 2221 "Autres services externes pour le traitement des données, les jours réellement prestés par certains consultants sont inférieurs au maximum prévu par le contrat.

Sur la ligne 3121 "information, communication et publication", le coût réel des infodays étant en partie basé sur le nombre de participants, le solde payé en 2015 était inférieur au maximum prévu dans le contrat.

Sur la ligne 3141 "Audit", le contractant n'ayant pas finalisé certaines missions au 31/12/2015, l'Agence n'a pas pu procéder au paiement du solde des missions concernées.

Sur la ligne 3151 "Missions", les montants payés correspondent aux coûts réels déclarés par le chargé de mission alors que les crédits reportés correspondent aux montants maximum prévus dans les ordres de missions.

Ligne	Description	Crédits reportés de 2014	Payé	% Payé	Annulation de crédits
1131	Intérimaires	684.947	621.481	90,73 %	63.466
<b>art. 113</b>	<b>Autre personnel externe</b>	<b>684.947</b>	<b>621.481</b>	<b>90,73 %</b>	<b>63.466</b>
<b>Chap. 11</b>	<b>Rémunérations, indemnités et charges</b>	<b>684.947</b>	<b>621.481</b>	<b>90,73 %</b>	<b>63.466</b>
1211	Gestion administrative du personnel	31.262	19.751	63,18 %	11.511
<b>art. 121</b>	<b>Gestion du personnel</b>	<b>31.262</b>	<b>19.751</b>	<b>63,18 %</b>	<b>11.511</b>
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	204.636	176.414	86,21 %	28.222
<b>art. 122</b>	<b>Développement professionnel et missions</b>	<b>204.636</b>	<b>176.414</b>	<b>86,21 %</b>	<b>28.222</b>
1231	Service médical	27.376	27.195	99,34 %	181
1232	Mobilité	8.441	3.348	39,66 %	5.093
1233	Services sociaux et autres interventions	2.886	2.886	100,00 %	0
<b>art. 123</b>	<b>Dépenses sociales</b>	<b>38.703</b>	<b>33.429</b>	<b>86,37 %</b>	<b>5.274</b>
1241	Frais de représentation, réunions internes et évènements	6.377	1.119	17,54 %	5.258
<b>art. 124</b>	<b>Représentation et réunions internes</b>	<b>6.377</b>	<b>1.119</b>	<b>17,54 %</b>	<b>5.258</b>
<b>Chap. 12</b>	<b>Développement professionnel et dépenses sociales</b>	<b>280.977</b>	<b>230.712</b>	<b>82,11 %</b>	<b>50.265</b>
<b>Titre I</b>	<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>965.925</b>	<b>852.193</b>	<b>88,23 %</b>	<b>113.731</b>
2112	Charges relatives aux immeubles	276.188	260.230	94,22 %	15.958
<b>art. 211</b>	<b>Loyers et charges</b>	<b>276.188</b>	<b>260.230</b>	<b>94,22 %</b>	<b>15.958</b>
2121	Aménagements des locaux et autres dépenses	5.000		0,00 %	5.000
<b>art. 212</b>	<b>Aménagements des locaux</b>	<b>5.000</b>		<b>0,00 %</b>	<b>5.000</b>
<b>Chap. 21</b>	<b>Dépenses d'immeubles</b>	<b>281.188</b>	<b>260.230</b>	<b>92,55 %</b>	<b>20.958</b>
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	168.637	154.687	91,73 %	13.950
2212	Applications informatiques	204.453	202.062	98,83 %	2.391
<b>art. 221</b>	<b>Environnement TIC</b>	<b>373.090</b>	<b>356.749</b>	<b>95,62 %</b>	<b>16.341</b>
2221	Autres services externes pour le traitement des données	648.942	624.855	96,29 %	24.088
<b>art. 222</b>	<b>Autres services IT et Telecom</b>	<b>648.942</b>	<b>624.855</b>	<b>96,29 %</b>	<b>24.088</b>
<b>Chap. 22</b>	<b>Dépenses de technologie de l'information et de la communication</b>	<b>1.022.032</b>	<b>981.603</b>	<b>96,04 %</b>	<b>40.429</b>
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations techniques	15.569	13.922	89,42 %	1.647
2312	Frais de manutention et déménagements	3.252	1.644	50,54 %	1.609
<b>art. 231</b>	<b>Mobilier, Matériel et installations techniques</b>	<b>18.821</b>	<b>15.565</b>	<b>82,70 %</b>	<b>3.255</b>
2321	Papeterie et fournitures de bureau	18.842	16.129	85,60 %	2.713
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	8.640	5.278	61,09 %	3.362
<b>art. 232</b>	<b>Fournitures de bureau et frais de correspondance</b>	<b>27.482</b>	<b>21.407</b>	<b>77,89 %</b>	<b>6.075</b>
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et archivage de	5.900	5.596	94,85 %	304
<b>art. 233</b>	<b>Acquisition et conservations d'informations</b>	<b>5.900</b>	<b>5.596</b>	<b>94,85 %</b>	<b>304</b>
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	0	0	100,00 %	0
2342	Frais de contentieux, dommages et intérêts	3.500	3.500	100,00 %	0
<b>art. 234</b>	<b>Charges financières, juridiques et légales</b>	<b>3.500</b>	<b>3.500</b>	<b>100,00 %</b>	<b>0</b>
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	4.836	488	10,09 %	4.348
<b>art. 235</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>4.836</b>	<b>488</b>	<b>10,09 %</b>	<b>4.348</b>
<b>Chap. 23</b>	<b>Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>60.539</b>	<b>46.556</b>	<b>76,90 %</b>	<b>13.982</b>
<b>Titre II</b>	<b>INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1.363.759</b>	<b>1.288.390</b>	<b>94,47 %</b>	<b>75.369</b>
3111	Réunions	58.998	53.181	90,14 %	5.818
<b>art. 311</b>	<b>Réunions</b>	<b>58.998</b>	<b>53.181</b>	<b>90,14 %</b>	<b>5.818</b>
3121	Information, communication et publication	534.591	465.492	87,07 %	69.099
<b>art. 312</b>	<b>Information, communication et publication</b>	<b>534.591</b>	<b>465.492</b>	<b>87,07 %</b>	<b>69.099</b>
3131	Traduction et interprétation	328.179	318.878	97,17 %	9.301
<b>art. 313</b>	<b>Traduction et interprétation</b>	<b>328.179</b>	<b>318.878</b>	<b>97,17 %</b>	<b>9.301</b>
3141	Audits	1.034.354	932.403	90,14 %	101.952
<b>art. 314</b>	<b>Audits</b>	<b>1.034.354</b>	<b>932.403</b>	<b>90,14 %</b>	<b>101.952</b>
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	73.800	50.377	68,26 %	23.423
<b>art. 315</b>	<b>Missions</b>	<b>73.800</b>	<b>50.377</b>	<b>68,26 %</b>	<b>23.423</b>
3161	Informatique spécifique	1.174.129	1.168.258	99,50 %	5.871
<b>art. 316</b>	<b>Informatique spécifique</b>	<b>1.174.129</b>	<b>1.168.258</b>	<b>99,50 %</b>	<b>5.871</b>
<b>Chap. 31</b>	<b>Dépenses liées à la gestion des programmes</b>	<b>3.204.051</b>	<b>2.988.588</b>	<b>93,28 %</b>	<b>215.463</b>
<b>Titre III</b>	<b>DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES</b>	<b>3.204.051</b>	<b>2.988.588</b>	<b>93,28 %</b>	<b>215.463</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5.533.734</b>	<b>5.129.171</b>	<b>92,69 %</b>	<b>404.563</b>

## V. Résultat budgétaire

		2015	2014
<b>REVENUS</b>			
	Subventions de la Commission (pour le budget de fonctionnement - Titres 1,2 et 3 - de l'agence)	+ 46.615.000,00	46.589.000,00
	Autres contributions(FED)	+ 245.000,00	356.000,00
	Autres revenus	+ 88.124,92	48.682,31
<b>TOTAL REVENUS (a)</b>		<b>46.948.124,92</b>	<b>46.993.682,31</b>
<b>DEPENSES</b>			
<i>Titre I:Personnel</i>			
	Paiements	- 31.256.117,85	30.191.516,38
	Crédits reportés	- 548.564,31	965.924,55
<i>Titre II:Dépenses administratives</i>			
	Paiements	- 7.204.849,74	7.888.512,69
	Crédits reportés	- 1.294.414,17	1.363.758,55
<i>Titre III:Dépenses administratives</i>			
	Paiements	- 2.851.094,45	2.513.674,03
	Crédits reportés	- 2.819.642,23	3.204.051,33
<b>TOTAL DEPENSES (b)</b>		<b>45.974.682,75</b>	<b>46.127.437,53</b>
<b>RESULTAT DE L'ANNEE FINANCIERE (a-b)</b>		<b>973.442,17</b>	<b>866.244,78</b>
	Annulation des crédits de paiement non utilisés reportés de l'année précédente	+ 404.563,23	479.029,74
	Ajustements du report de l'année précédente des crédits disponibles au 31.12 provenant de revenus attribués	+	
	Différences de change de l'année (gain +/-perte -)	+/- -1.507,43	-2.256,49
<b>SOLDE DU RESULTAT DE L'ANNEE FINANCIERE</b>		<b>1.376.497,97</b>	<b>1.343.018,03</b>

L'Agence affiche un surplus budgétaire de 1.376.498€.

Ce surplus qui sera restitué aux DG de tutelle en 2016 s'explique comme suit:

- 88.125€ (autres revenus) dont 48.623€ provenant d'un remboursement du CDT, 23.828€ correspondant à des intérêts bancaires perçus en 2015 et 15.674 € issus de refacturation diverses qui conformément au règlement financier des agences exécutives ne peuvent faire l'objet d'une recette affectée,
- 885.317€ résultant de la partie non engagée des subventions 2015 reçues des DG de tutelle (cfr. point II exécution budgétaire C1 pour le détail),
- 404.563€ provenant de la partie non utilisée des crédits reportés de 2014 vers 2015 en vue d'effectuer des paiements (cfr. point II exécution budgétaire C8 pour le détail),
- Enfin, ce montant est diminué de 1.507€ résultant des pertes de change.

Quant aux intérêts générés sur la subvention pour le dernier trimestre de 2015, ils s'élèvent à 5.664€. Ils seront encaissés par l'Agence en janvier 2016 et inscrits à son budget 2016 en tant que revenus divers pour être ensuite reversés à la Commission à titre de surplus budgétaire 2016.

Les intérêts relatifs aux 3 premiers trimestres ayant déjà été encaissés, ils ont déjà été inclus dans les autres revenus et font partie du surplus budgétaire 2015.

## VI. Ordres de recouvrement émis par l'Agence en 2015

N° OR	Objet de l'OR	imputation budgétaire ou hors budget	Montant de l'OR (Eur)	Montant encaissé (Eur)	Montant annulé (Eur)	Montant ouvert (Eur)
EAA.462	ORDRE DE RECOUVREMENT ALLOCATIONS FAMILIALES BELGES	2311	3.403,18	3.403,18	0,00	0,00
EAA.463	R2 - RECOUVREMENT DES DÉPENS - AFFAIRE T-340/13 - FEHR C. EACEA	2311	12.818,60	12.818,60	0,00	0,00
EAA.464	DG EAC - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1111	6.127.742,00	6.127.742,00	0,00	0,00
EAA.464	DG EAC - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1112	811.176,00	811.176,00	0,00	0,00
EAA.464	DG EAC - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	435.864,00	435.864,00	0,00	0,00
EAA.464	DG EAC - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	62.394,00	62.394,00	0,00	0,00
EAA.465	DG DEVCO - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	220.606,00	220.606,00	0,00	0,00
EAA.466	DG CNECT - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1112	2.027.940,00	2.027.940,00	0,00	0,00
EAA.467	DG HOME - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1113	523.884,00	523.884,00	0,00	0,00
EAA.468	DG ECHO - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1117	199.883,00	199.883,00	0,00	0,00
EAA.469	DG NEAR - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	455.696,00	104.036,43	351.659,57	0,00
EAA.469	DG NEAR - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	134.815,00	30.778,57	104.036,43	0,00
EAA.470	REMBOURSEMENT DETTE NUP 268054	45202000	406,07	406,07	0,00	0,00
EAA.471	REMBOURSEMENT DETTE NUP 253411	47901000	296,52	296,52	0,00	0,00
EAA.472	BALANCE AGERC 12/2014 NUP 0316632200	47901000	101,54	101,54	0,00	0,00
EAA.473	BALANCE INEA 12/2014	47000900	-220,88	-220,88	0,00	0,00
EAA.473	BALANCE INEA 12/2014	47901000	227,52	227,52	0,00	0,00
EAA.475	ORDRE DE RECOUVREMENT FRAIS DE GARDIENNAGE 12/02/15	45202000	62,80	0,00	0,00	62,80
EAA.477	RECOUVREMENT BALANCE EACEA/COCES 07/2014	47901000	4,12	4,12	0,00	0,00
EAA.480	REGULARISATION DECOMPTE INTERETS Q4-2014	2311	8.484,62	0,00	0,00	8.484,62
EAA.480	REGULARISATION DECOMPTE INTERETS Q4-2014	49921000	-8.484,62	0,00	0,00	-8.484,62
EAA.481	REMBOURSEMENT OF THE PRICE STABILITY RESERVE 2014 CDT	2311	22.537,00	22.537,00	0,00	0,00
EAA.482	ORDRE DE RECOUVREMENT ALLOCATIONS FAMILIALES BELGES 2014	2311	-3.403,18	0,00	0,00	-3.403,18
EAA.482	ORDRE DE RECOUVREMENT ALLOCATIONS FAMILIALES BELGES 2014	45202000	3.403,18	0,00	0,00	3.403,18
EAA.483	ORDRE DE RECOUVREMENT EASME	45202000	257,05	257,05	0,00	0,00
EAA.484	DG EAC - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1111	5.849.209,00	5.849.209,00	0,00	0,00
EAA.484	DG EAC - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1112	774.305,00	774.305,00	0,00	0,00
EAA.484	DG EAC - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	416.052,00	416.052,00	0,00	0,00
EAA.484	DG EAC - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	59.557,00	59.557,00	0,00	0,00
EAA.485	DG DEVCO - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	210.579,00	210.579,00	0,00	0,00
EAA.486	DG CNECT - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1112	1.935.760,00	1.935.760,00	0,00	0,00
EAA.487	DG HOME - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1113	500.071,00	500.071,00	0,00	0,00
EAA.488	DG ECHO - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1117	190.797,00	190.797,00	0,00	0,00
EAA.489	DG NEAR - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	434.983,00	99.307,50	335.675,50	0,00
EAA.489	DG NEAR - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	128.687,00	29.379,50	99.307,50	0,00
EAA.490	RECOUVREMENT BALANCE EACEA/AGREA	47000900	4.980,60	4.980,60	0,00	0,00
EAA.490	RECOUVREMENT BALANCE EACEA/AGREA	47901000	2,45	2,45	0,00	0,00
EAA.491	DG EAC - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1111	8.578.839,00	8.578.839,00	0,00	0,00
EAA.491	DG EAC - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1112	1.135.647,00	1.135.647,00	0,00	0,00
EAA.491	DG EAC - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	610.210,00	610.210,00	0,00	0,00
EAA.491	DG EAC - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	87.351,00	87.351,00	0,00	0,00
EAA.492	DG DEVCO - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	308.848,00	308.848,00	0,00	0,00
EAA.493	DG CNECT - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1112	2.839.116,00	2.839.116,00	0,00	0,00
EAA.494	DG HOME - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1113	733.437,00	733.437,00	0,00	0,00
EAA.495	DG ECHO - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1117	279.836,00	279.836,00	0,00	0,00
EAA.496	DG NEAR - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	637.975,00	0,00	637.975,00	0,00
EAA.496	DG NEAR - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	188.741,00	0,00	188.741,00	0,00
EAA.498	IDD AVRIL A JUILLET 2015 + ND CEPEN 3241508026	47901000	2.322,56	2.322,56	0,00	0,00
EAA.500	RECOUVREMENT FRAIS DE MISSION BRIAN HOLMES (BEIJING - CHINE)	47901000	1.098,86	1.098,86	0,00	0,00
EAA.502	REMBOURSEMENT OF THE PRICE STABILITY RESERVE 2014 ( SURPLUS) CDT	2311	26.086,00	26.086,00	0,00	0,00
EAA.503	BALANCE EACEA/EASME 07/2015	47901000	722,71	722,71	0,00	0,00
EAA.504	BALANCE 07/2015 EACEA/PECTR	47901000	652,84	652,84	0,00	0,00
EAA.505	BALANCE 01-02/2015 EACEA/CEACT	47000900	-251,27	-251,27	0,00	0,00
EAA.505	BALANCE 01-02/2015 EACEA/CEACT	47901000	1.423,67	1.423,67	0,00	0,00
EAA.506	BALANCE 12/2014 EACEA/CEACT	47000900	-5.041,34	-5.041,34	0,00	0,00
EAA.506	BALANCE 12/2014 EACEA/CEACT	47901000	8.979,84	8.979,84	0,00	0,00
EAA.507	OR SLA OIB SOLDE 2014 (OSREST)	2311	352,77	352,77	0,00	0,00
EAA.508	OR SLA OIB SOLDE 2014 (OS2)	2311	2.224,10	2.224,10	0,00	0,00
EAA.509	DG NEAR - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	-351.659,57	0,00	-351.659,57	0,00
EAA.509	DG NEAR - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	-104.036,43	0,00	-104.036,43	0,00
EAA.510	DG NEAR - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	-335.675,50	0,00	-335.675,50	0,00
EAA.510	DG NEAR - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	-99.307,50	0,00	-99.307,50	0,00

N° OR	Objet de l'OR	imputation budgétaire ou hors budget	Montant de l'OR (Eur)	Montant encaissé (Eur)	Montant annulé (Eur)	Montant ouvert (Eur)
EAA.511	DG NEAR - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	-637.975,00	0,00	-637.975,00	0,00
EAA.511	DG NEAR - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	-188.741,00	0,00	-188.741,00	0,00
EAA.512	DG EAC (FOR DG NEAR) - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	351.659,57	351.659,57	0,00	0,00
EAA.512	DG EAC (FOR DG NEAR) - 1ERE TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	104.036,43	104.036,43	0,00	0,00
EAA.513	DG EAC (FOR DG NEAR) - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	335.675,50	335.675,50	0,00	0,00
EAA.513	DG EAC (FOR DG NEAR) - 2EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	99.307,50	99.307,50	0,00	0,00
EAA.514	DG EAC (FOR DG NEAR) - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	637.975,00	637.975,00	0,00	0,00
EAA.514	DG EAC (FOR DG NEAR) - 3EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	188.741,00	188.741,00	0,00	0,00
EAA.516	ORDRE DE RECOUVREMENT FRAIS PERSONNEL AMAZON	47901000	39,37	39,37	0,00	0,00
EAA.519	ORDRE DE RECOUVREMENT MISSIONS	2311	278,60	278,60	0,00	0,00
EAA.520	ORDRE DE RECOUVREMENT	45202000	1.594,60	0,00	0,00	1.594,60
EAA.521	ORDRE DE RECOUVREMENT	45410000	938,86	938,86	0,00	0,00
EAA.522	REMBOURSEMENT DETTE NUP 3926775000	45202000	0,00	0,00	0,00	0,00
EAA.523	DG EAC - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1111	5.211.510,00	5.211.510,00	0,00	0,00
EAA.523	DG EAC - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1112	850.472,00	850.472,00	0,00	0,00
EAA.523	DG EAC - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	370.674,00	370.674,00	0,00	0,00
EAA.523	DG EAC - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	53.098,00	53.098,00	0,00	0,00
EAA.524	DG CNECT - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1112	1.869.584,00	1.869.584,00	0,00	0,00
EAA.525	DG DEV CO - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	187.667,00	187.667,00	0,00	0,00
EAA.526	DG HOME - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1113	309.608,00	309.608,00	0,00	0,00
EAA.527	DG ECHO - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1117	207.484,00	207.484,00	0,00	0,00
EAA.528	DG DEV CO CR FED - TOTALITE SUBVENTION 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1121	245.000,00	245.000,00	0,00	0,00
EAA.529	DG EAC (FOR DG NEAR) - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1114	387.546,00	387.546,00	0,00	0,00
EAA.529	DG EAC (FOR DG NEAR) - 4EME TRANCHE 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1116	114.657,00	114.657,00	0,00	0,00
EAA.531	FPI - TOTALITE SUBVENTION 2015 - VERSEMENT SUBV FONCT EACEA	1115	152.700,00	152.700,00	0,00	0,00
EAA.532	RECOUVREMENT BALANCE EACEA/EEAS 09/2015	47901000	141,57	141,57	0,00	0,00
EAA.533	ORDRE DE RECOUVREMENT REMBOURSEMENT PARTIEL ALLOC FAM BELG	45202000	500,00	500,00	0,00	0,00
EAA.534	ORDRE DE RECOUVREMENT REMBOURSEMENT ALLOC FAM BELGES A PAI	45202000	38.985,22	38.985,22	0,00	0,00
EAA.535	ORDRE DE RECOUVREMENT REMBOURSEMENT PARTIEL ALLOC FAM BELG	45202000	500,00	500,00	0,00	0,00
EAA.536	BALANCE AGERC 11/2015 NUP 2311058000	47901000	893,37	893,37	0,00	0,00
EAA.537	REGULARISATION DECOMPTE INTERETS Q1-Q2-Q3 2015	2311	15.343,23	0,00	0,00	15.343,23
EAA.537	REGULARISATION DECOMPTE INTERETS Q1-Q2-Q3 2015	49921000	-15.343,23	0,00	0,00	-15.343,23
EAA.538	REGUL CONTRIBUTIONS CEPEN ND 3241508026	45491000	4.609,74	4.609,74	0,00	0,00
EAA.538	REGUL CONTRIBUTIONS CEPEN ND 3241508026	45493000	-1.528,70	-1.528,70	0,00	0,00
EAA.538	REGUL CONTRIBUTIONS CEPEN ND 3241508026	46207000	-78,75	-78,75	0,00	0,00
EAA.539	RECOUVREMENT BALANCE EACEA/AGREA	47000900	-35,65	-35,65	0,00	0,00
EAA.539	RECOUVREMENT BALANCE EACEA/AGREA	47901000	185,90	185,90	0,00	0,00
EAA.540	RECOUVREMENT BALANCE EACEA/AGSRB	47901000	672,14	672,14	0,00	0,00
EAA.541	RECUPERATION CEPEN DE LA DETTE NUP 267750	45202000	5.425,70	5.425,70	0,00	0,00
EAA.542	IDD A OUT A DECEMBRE 2015	47901000	1.169,83	1.169,83	0,00	0,00
EAA.543	BALANCE NOV ET DEC 2015 + REGUL 05/2015 EACEA/CEACT	47000900	-867,03	-867,03	0,00	0,00
EAA.543	BALANCE NOV ET DEC 2015 + REGUL 05/2015 EACEA/CEACT	47901000	18.538,22	18.538,22	0,00	0,00
<b>Count:</b>		<b>104</b>				
		<b>Sum:</b>	<b>47.015.410,30</b>	<b>47.013.752,90</b>	<b>0,00</b>	<b>1.657,40</b>

En 2015 l'Agence a émis des ordres de recouvrement pour un montant total de 47,015 M€.

Sur ce montant, 46,860 M€ correspondent aux appels de fonds aux DG de tutelle destinés à financer le fonctionnement de l'Agence. Un montant de 0,024 M€ correspond aux intérêts bancaires perçus sur la subvention. Un montant de 0,064 M€ correspond à des refacturation diverses qui sont ensuite retournées au budget général. Enfin, l'Agence a aussi émis des ordres de recouvrement pour un montant de 0,067 M€ sans impact sur son revenu, qui résultent principalement de régularisations salariales entre institutions.

## ***VII. Procédures de marché au 31/12/15***

En ce qui concerne les procédures de marché, l'Agence utilise, conformément aux lignes directrices de la Commission, par priorité des "Service Level agreement" avec les services de la Commission et des contrats cadre interinstitutionnels lorsque ces derniers offrent la possibilité aux agences exécutives de les utiliser. Par conséquent, l'Agence lance un nombre très limité d'appel d'offres, dans la majorité des cas pour des marchés de faibles valeurs et lorsque les services recherchés ne sont pas couverts par des SLA ou lorsque l'Agence ne figure pas dans la liste des utilisateurs potentiels des contrats cadre existants.

L'Agence a signé des SLA notamment avec:

- l'OIB pour la maintenance de ses immeubles, pour l'accès aux crèches et garderie pour les enfants de son personnel,
- avec la DG HR pour les services de sécurité et pour les formations,
- avec le PMO pour la gestion administrative du personnel (calcul des salaires),
- avec la DG DIGIT pour la mise à disposition des "outils corporate",
- avec le Centre de Traduction,
- avec le Service Médical,

L'Agence utilise les contrats cadre de la Commission pour des postes de dépenses importants comme l'achat de matériel informatique et de mobilier, le recours à des consultants informatiques, le recours à du personnel intérimaire.

Par ailleurs, elle a signé deux contrats de bail pour les immeubles qu'elle occupe actuellement et qui arrivent à échéance fin 2016 pour l'un et fin du premier trimestre 2017 pour l'autre. A la fin de ces contrats, il est prévu que l'Agence intègre des bâtiments mis à disposition par la Commission sur la base d'un SLA.

## ***VIII. Systèmes de Contrôle***

### 1) Procédures

Depuis 2011, l'Agence a étendu le système de gestion décentralisée pour toutes les lignes budgétaires administratives. Cependant, un processus de vérification ex-ante de second niveau, limité à quelques lignes budgétaires, a été mis en place au second semestre 2011

Il convient de souligner que les décisions d'attribution relatives aux procédures de passation des marchés sont signées par l'ordonnateur (directeur de l'Agence ou chef de département).

### 2) Contrôle ex-ante

75 transactions (53 paiements et 22 engagements) ont fait l'objet d'une vérification ex-ante de second niveau parmi lesquelles 66 ont été acceptées sans commentaires et 9 ont été acceptées suite à des compléments d'information ou à des corrections introduites à la demande du vérificateur financier ex-ante.

### 3) Rapports d'exception

En 2015, 3 rapports d'exception ont été établis pour les raisons suivantes:



- Dérogation à l'article 162 des règles d'application du règlement financier (l'exécution du contrat ne peut commencer avant que le contrat soit signé),
- Dérogation à l'article 46 des règles d'application du règlement financier (assistance aux ordonnateurs délégués et subdélégués)

## ***IX. Comptabilité***

Un nouveau comptable a été nommé le 12 octobre 2015 par le Comité de Direction suite au départ du comptable en place qui a rejoint les services de la Commission.

Depuis que L'Agence a acquis son autonomie financière, les systèmes financiers suivants sont utilisés pour gérer et implémenter le budget administratif:

- SAP est le système utilisé pour la tenue de la comptabilité d'exercice. Ce système est hébergé et maintenu par la Commission et mis à la disposition de l'Agence par le biais d'un accord de niveau de service.
- En ce qui concerne la gestion l'implémentation du budget, l'Agence utilise le système ABAC. Ce système est également mis à disposition de l'Agence par La Commission par le biais un accord de niveau de service. Le logiciel «Business Object» est utilisé comme un outil de reporting sur la gestion budgétaire et financière.
- "ABAC assets" est le système utilisé pour gérer l'inventaire physique et financier avec le soutien de la DG Budget et DIGIT.
- Enfin, l'Agence utilise depuis 2015 le système Speedwell, il s'agit d'un outil permettant de remplacer les circuits de validation sur support papier. Ce système a été validé par la Commission avant d'être utilisé par l'Agence.

## ***X. Ressources Humaines***

Sur les 110 postes d'agents temporaires autorisés en 2015, 105 étaient occupés fin 2015.

En ce qui concerne les agents contractuels, l'effectif cible de l'Agence pour 2015 était de 353 agents dont 331 autorisés et financés par les crédits EUR 28, 20 financés par la participation des pays tiers et 2 financés par les crédits FED.

Sur les 353 postes, 336 étaient occupés au 31 décembre 2015.

Il convient de souligner que l'Agence a pratiqué cette année encore une politique de mobilité interne active afin de permettre d'ajuster le niveau des ressources humaines pour chaque unité en fonction du maximum autorisé pour les différents programmes dans la fiche financière législative 2014-2020 (LFS) mais également dans un souci de motivation de ses ressources humaines.